

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

OBJET :

**Versement d'une
subvention
exceptionnelle à
l'association Scouts et
Guides de France –
Groupe Saint Jean-Marie
Vianney (secteur St Leu /
Taverny / Beauchamp /
Bessancourt)**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le

15/10/2025

Que la convocation du
Conseil a été faite le 19
septembre 2025

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

DEL n° 2025-081

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 25 septembre 2025
=====

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ,
Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. BRASSEUR, M.
REMOND, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme BARROCA, M.
CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. HUMBERT donne pouvoir à Mme BARROCA, Mme SERVAIS donne
pouvoir à M. MANAC'H, Mme MAILLARD donne pouvoir à Mme
KERGUIDUFF, Mme LE BRAS donne pouvoir à Mme CERIANI, M.
JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne
pouvoir à M. REMOND, Mme DIAS donne pouvoir à M. PERRIN, Mme
GUZIK donne pouvoir à M. SEIGNÉ, M. WALTER donne pouvoir à M.
CHANDELIER, M. BACARI donne pouvoir à Mme PIRES

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

Mme DUMITRU, M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Pascal SEIGNÉ pour assurer ces fonctions. Sans observation, Monsieur Pascal SEIGNÉ est désigné secrétaire pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission plénière du 16 septembre 2025

Les Scouts et Guides de France, mouvement d'éducation populaire reconnu d'utilité publique, ont organisé à l'été 2025 un grand rassemblement national dans le cadre de leur dynamique éducative « Clameurs ! », à Jambville (Yvelines), du 24 au 28 juillet.

Onze jeunes, âgés de 14 à 21 ans et issus notamment de Beauchamp, ont participé à cet événement. Ils y ont été sensibilisés aux enjeux sociaux et environnementaux à travers des ateliers, chantiers solidaires et rencontres avec des associations et experts.

Afin de soutenir cette participation, l'association a sollicité une subvention de 500 € auprès de la commune en juin dernier. Ce soutien permettrait de couvrir une partie des frais engagés de transport, de logistique et d'inscription.

Les participants partageront leur expérience et contribueront aux actions écocitoyennes locales, en lien avec les services de la ville.

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association Scouts et Guides de France - Groupe Saint Jean-Marie Vianney (secteur St Leu / Taverny / Beauchamp / Bessancourt).

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 15/10/2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Pascal SEIGNÉ



Françoise NORDMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.